



Trophée de la Manche

2010

GOLF DE COUTAINVILLE

Du 25 au 26 septembre 2010

Golf de Coutainville

Règlement particulier de l'épreuve

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

ORGANISATION

Organisateur : Comité Départemental de Golf de la Manche
Responsable :
Comité de l'épreuve : Patrick Alves, Président du CDG50,
: Daniel ALEXANDRE, Président du club de Coutainville,
: Responsable du tournoi
: Arbitres

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les joueurs et joueuses doivent :

- être licenciés dans un club de la Manche,
 - être titulaire du certificat médical de non contre-indication à la pratique de golf, valable pour la saison en cours, enregistré auprès du club ou de la Fédération,
 - répondre aux exigences du statut amateur,
 - répondre aux conditions d'index du présent règlement :
 - Pour les hommes : 18,4
 - Pour les dames : 24,4
- L'index pris en compte est celui à la date de clôture des inscriptions (17 septembre 2010)
Aucun dépassement d'index n'est autorisé.

FORMULE DE JEU

Stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Ordre de départ :

- 1^{er} tour : par ordre décroissant d'index
- 2^{ème} tour : ordre inverse du classement du 1^{er} tour

Play -off

- En cas d'égalité pour la première place, un play off se déroulera :
- en trou par trou, selon la Règle du stroke play,



Trophée de la Manche

2010

- aussitôt la fin du second tour, aux heures et dans l'ordre des trous fixés par le comité de l'épreuve et portés à la connaissance des compétiteurs au tableau officiel

Le vainqueur de l'Epreuve se verra décerné le titre de :

- « **CHAMPIONNE DE LA MANCHE 2010** » pour les dames,
- « **CHAMPION DE LA MANCHE 2010** » pour les hommes.

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être faites au Golf de Coutainville avec copie au responsable de l'épreuve.

La date limite d'inscription est fixée au **17 septembre 2010 à minuit**.

Aucune inscription envoyée après la date limite d'inscription ne sera acceptée.

L'inscription à la compétition vaut acceptation des règlements généraux et particuliers de l'épreuve.

Droit d'engagement : 10 euros par joueur .

INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement de l'épreuve serait perturbé par des intempéries ou toutes autres circonstances exceptionnelles, les impératifs suivant devront être respectés :

- le premier tour de la compétition est prioritaire ; et peut être joué sur les deux jours ;
- lorsqu'un seul tour a été disputé, le classement de ce tour devient le classement définitif de l'épreuve,
- si le deuxième tour doit être interrompu et ne peut raisonnablement se terminer, il doit être annulé et le classement du premier tour sera retenu.

Le Comité Départemental de Golf de la Manche dotera la compétition.

Seuls, les joueurs présents lors de la proclamation des résultats se verront attribués les lots de la dotation.

La proclamation des résultats se fera au golf de Coutainville.

CONTACT

Golf de Coutainville :

Responsable de l'épreuve : Tel :